

Avis public

12 août 2021

AMENDES ET PÉNALITÉS

Avis est par la présente donné à tous les contribuables de la municipalité de Tadoussac :

Que à la suite des mesures d'assouplissement concernant les intérêts et pénalités sur les taxes municipales et les comptes à payer misent en place le 01 mars 2021, la municipalité de Tadoussac désire vous informer que ces mesures prendront fin le 31 août 2021. Ainsi à compter du 01 septembre 2021, tous les comptes en souffrance porteront intérêts et pénalités aux taux prévus au règlement 380.

Prendre note également que les prochains versements pour les taxes municipales sont le 02 septembre et le 02 octobre 2021.



Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe

